

16AB - Examiner et corriger les épreuves du DELF (A1/B2)

Maxime, Annette

Expert associée, France Education international

Domaine

Évaluer

Public

Ce parcours s'adresse à des enseignants de français langue étrangère, responsables pédagogiques, directeurs de centres, attachés de coopération, susceptibles d'intervenir dans le dispositif d'évaluation DELF.

Prérequis

Ce parcours est ouvert prioritairement à des professionnels rattachés à un centre d'examen DELF-DALF agréé et/ou désignés par le responsable de la gestion centrale du pays d'exercice.

Le candidat à l'habilitation devra dans tous les cas : être titulaire d'un master 2 en didactique du français langue étrangère ou des langues étrangères, ou formation professionnalisante de longue durée (DAEFLE, DPAFP,...) ; ou être titulaire d'une maîtrise en français langue étrangère (avant la réforme LMD) ou d'un diplôme d'enseignement du français langue étrangère et avoir une expérience significative de plus de 2 ans dans l'enseignement du français langue étrangère ; ou avoir une expérience significative de plus de 3 ans de l'enseignement du français langue étrangère.

Afin que les participants tirent le meilleur profit de la formation, une maîtrise de la langue française, correspondant au minimum au niveau C1 du *CECRL*, est requise.

Objectif général

La formation vise à développer les compétences requises pour devenir examinateurs-correcteurs des épreuves du DELF (niveaux A1 à B2).

À l'issue du stage, une attestation d'habilitation valable 5 ans sera délivrée à chaque participant, sur la base de modalités d'évaluation qui seront précisées en formation.

France Éducation international se réserve le droit de ne pas habilitier un participant ou de l'habilitier partiellement pour certains niveaux, s'il ne satisfait pas aux critères d'habilitation.

Présentation du parcours

Dans un premier temps, les participants seront amenés à découvrir l'organisation du dispositif du DELF-DALF.

Dans un second temps, ils acquerront des connaissances sur le *CECRL*, les descripteurs de compétence et les épreuves des examens DELF.

Pour finir, ils s'approprient les principes d'évaluation préconisés par le bureau DELF-DALF.

Modalités de travail

La formation est conçue selon une approche de formation/action, participative et interactive où alternent les séquences d'apports théoriques, d'analyse et de conception didactique. La durée du module est de 30 heures.

Contenus prévisionnels des séances

Séance 1 : Découvrir France Éducation international, l'organisation du dispositif et les différentes déclinaisons des diplômes DELF-DALF.

Séance 2 : Actualiser les connaissances relatives au *CECRL*. Distinguer les échelles de niveaux et discriminer les descripteurs de compétences.

Séance 3 : Analyser les descripteurs du niveau A1 et les spécifications du DELF A1. Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF A1. Comparer et harmoniser les notations (1/2).

Séance 4 : Évaluer le DELF A1 (2/2).

Séance 5 : Analyser les descripteurs du niveau A2 et les spécifications du DELF A2. Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF A2. Comparer et harmoniser les notations (1/2).

Séance 6 : Évaluer le DELF A2 (2/2). Effectuer le test d'habilitation pour les niveaux A.

Séance 7 : Analyser les descripteurs du niveau B1 et les spécifications du DELF B1. Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF B1. Comparer et harmoniser les notations (1/3).

Séance 8 : Évaluer le DELF B1 (2/3).

Séance 9 : Évaluer le DELF B1 (3/3). Analyser et définir le rôle de l'examineur. Faire une synthèse des contenus de formation.

Séance 10 : Analyser les descripteurs du niveau B2 et les spécifications du DELF B2. Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF B2. Comparer et harmoniser les notations (1/3).

Séance 11 : Évaluer le DELF B2 (2/3).

Séance 12 : Évaluer le DELF B2 (3/3). Effectuer le test d'habilitation pour les niveaux B.

Éléments bibliographiques

- Conseil de l'Europe/Conseil de la coopération culturelle/Comité de l'éducation/Division des langues vivantes. *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*. Paris : Didier, 2001.
- MÈGRE Bruno, RIBA Patrick. *Démarche qualité et évaluation en langues*. Paris : Hachette, 2015 (F nouvelle formule).
- TAGLIANTE Christine. *L'évaluation et le cadre européen commun*. Paris : CLE International, 2005 (Techniques et pratiques de classe).
- VELTCHEFF Caroline, HILTON Stanley. *L'évaluation en FLE*. Paris : Hachette, 2003 (F nouvelle formule).